



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BIERWALD Dominique, Maire.

Date de convocation : 29/06/2020

Date d'affichage : 29/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10 + 1 pouvoir

Votants : 11

Etaient présents : MM Bierwald Dominique, Bierwald Marie-josée, Caruel Willigise, Deguisne Stéphanie, Delattre David, Desousa Anthony, Drocourt Ludovic, Lallier Pierre Jean, Lesage Xavier, Thuilliez Jean-Louis

Formant la majorité des membres en exercice ;

Etait Absente excusée : Boubert Christine (qui a remis pouvoir à Jean-Louis Thuilliez)

La séance est ouverte. M. Drocourt Ludovic est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Election du Maire

Conformément aux articles L2122-1 et L21224 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après le vote du Conseil Municipal et conformément au procès-verbal dressé, est déclaré :

- Monsieur BIERWALD Dominique, Maire.

Vote du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-2, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit pour la commune un effectif maximum de trois adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à TROIS le nombre des Adjoints au Maire.

Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 0

Election des Adjoints

Conformément aux articles L2122-1 et L21224 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Après le vote du Conseil Municipal et conformément au procès-verbal dressé, sont déclarés :

M. THUILLIEZ Jean-Louis, 1^{er} Adjoint au Maire.

M. DE SOUSA Anthony, 2^{ème} Adjoint au Maire.

M. LALLIER Pierre, 3^{ème} Adjoint au Maire

Election du représentant à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Dominique BIERWALD, Maire, représentant à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24,

Considérant que les articles L2123-23 et L2123-24 fixent des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints,

Considérant que la commune compte 269 habitants,

Considérant que Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne désire pas prendre la totalité des indemnités auxquelles il peut prétendre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des indemnités de fonction suivantes :

Fonction	Nom et prénom	Taux de l'indemnité
Maire	BIERWALD Dominique	18.80 % de l'indice brut terminal
1 ^{er} Adjoint	THUILLIEZ Jean-Louis	5.70 % de l'indice brut terminal
2 ^{ème} Adjoint	DE SOUSA Anthony	5.70 % de l'indice brut terminal
3 ^{ème} Adjoint	LALLIER Pierre Jean	5.70 % de l'indice brut terminal

Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 0

Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu l'article R. 123-8 R. 123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération 03-07-2020-12 en date du 3 juillet 2020 fixant à 9 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

Candidats :

- Mme Marie-Josée BIERWALD, élue.
- Mme Christine BOUBERT, élue.
- M. David DELATTRE, élu.
- M. Jean-Louis THUILLIEZ, élu.

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

Election des Délégués à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Au 1^{er} tour de scrutin, le vote a donné les résultats ci-après :

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Délégués titulaires FDE 80
LALLIER Pierre Jean
THUILLIEZ Jean-Louis

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Election des Délégués au Syndicat d'Aide Ménagères à domicile du Canton d'Albert

Au 1^{er} tour de scrutin, le Vote a donné les résultats ci-après :

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Délégué titulaire SAD Canton Albert	Délégué suppléant SAD Canton Albert
BIERWALD Marie-Josée	DROCOURT Ludovic

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Election des Délégués au Syndicat Scolaire d'Albert

Au 1^{er} tour de scrutin, le vote a donné les résultats ci-après :

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Délégué titulaire SISCO d'Albert	Délégué suppléant SISCO d'Albert
DELATTRE David	DEGUISNE Stéphanie

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Election des Délégués au Syndicat Scolaire de Pozières

Au 1^{er} tour de scrutin, le du vote a donné les résultats ci-après :

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Délégués titulaires Syndicat Scolaire de Pozières	Délégués suppléants Syndicat Scolaire de Pozières
LESAGE Xavier	CARUEL Willigise
DROCOURT Ludovic	DE SOUSA Anthony

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement des membres de la Commission Communales des Impôts Directs

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Ses commissaires sont désignés par la Direction des Finances Publiques sur une liste de 24 contribuables dressée par le conseil municipal. Cette commission est composée de 7 membres dont le maire est président et de 6 commissaires.

Sur proposition du maire, sont désignés : Mesdames et messieurs Renou Jean-Marie, Chalier Régine, Delahaye Maïthé, Elobbadi Karim, Favrelle Jean-Marie, Lesage Xavier, Hallot Dominique, Hamiez Geoffrey, Duquenne Kevin, Thuilliez Jean-Louis, Boulanger Marc, Lepez Frédéric, Paruch Geoffrey, Pitteman Fabien, Ponthieu Héloïse, Montuelle Pascaline, Caruel Willigise, Legrand Claudine, Brohard Sandrine, Deguisme Stéphanie, Dobelle Fabienne, Hournon Marie-France, Legrand Clémence, Delattre Sandrine.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délégations du Conseil Municipal au Maire : Pouvoirs délégués au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales dans un souci de bonne administration,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° Procéder, dans les limites de la somme votée par le conseil municipal à chaque budget primitif, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

3° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

8° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, (et notamment de rechercher à y mettre fin par des voies non contentieuses) dans toutes les matières du droit et devant toutes les juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales ;

10° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11° Autoriser les Adjoints à exercer les délégations confiées au Maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Autorisation de recouvrement de dettes au Receveur municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Receveur Municipal à faire toutes les poursuites nécessaires au bon recouvrement des dettes sur le budget de la commune.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation du Correspondant Défense

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne M. Anthony DE SOUSA comme correspondant défense.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, à 20 h 03 la séance est levée.

Le Maire, M. BIERWALD Dominique	Le 1 ^{er} Adjoint, M. THUILLIEZ Jean-Louis	Le 2 ^{ème} Adjoint, M. DE SOUSA Anthony	Le 3 ^{ème} Adjoint, M. LALLIER Pierre
Mme BIERWALD Marie-josée	Mme BOUBERT Christine Absente excusée (pouvoir à Thuilliez Jean-Louis)	M. CARUEL Willigise	Mme DEGUISNE Stéphanie
M. DELATTRE David	M. DROCOURT Ludovic	M. LESAGE Xavier	